

AR PREFECTURE

006-210600110-20200616-13-DE
Reçu le 23/06/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13 – FESTIVAL DE MUSIQUE « BEAULIEU CLASSIC FESTIVAL » 2020 :
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE TRANSPARENCE FINANCIERE AVEC
L'ASSOCIATION « BEAULIEU ARTS ET MUSIQUE »

Séance Publique Ordinaire du 16 JUN 2020
A 19 heures 30 au gymnase municipal « Pascal Manini »
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sophie REID, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Gérald MARIN.

QUORUM : 14

PRESENTS : 27

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 10 juin 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200616-13-DE
Reçu le 23/06/2020

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020



XIII - FESTIVAL DE MUSIQUE « BEAULIEU CLASSIC FESTIVAL » 2020 :
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE TRANSPARENCE FINANCIERE AVEC
L'ASSOCIATION « BEAULIEU ARTS ET MUSIQUE »

Madame Marie-José LASRY, Première Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Vu code générale des collectivités territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
Dans le souci de contribuer à l'animation et à la promotion culturelle de notre ville, l'association « BEAULIEU, ARTS ET MUSIQUE », organise une nouvelle édition du Festival de Musique « Beaulieu Classic Festival ».

Cette manifestation, organisée en partenariat avec la Ville de Beaulieu-sur-Mer, se déroulera du 12 au 19 septembre 2020,

Afin de permettre à cette association d'organiser cette manifestation et de contribuer à l'équilibre financier de son budget, il a été convenu de lui apporter, dans le cadre de ce partenariat, une subvention d'un montant de 50.000,00 euros (cinquante mille euros).

Le montant précité est supérieur à 23.000 euros, il convient, conformément aux dispositions du décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, de conclure avec cette association une convention ayant pour finalité de définir l'objet, le montant et les conditions de son utilisation.

Cette participation financière lui permettra de faire face à ses dépenses de fonctionnement, telles que salaires, rémunération des artistes, frais de réception, électricité, timbres, droits d'auteurs, publicité et autres taxes diverses, etc.

L'association s'engage à utiliser cette subvention exclusivement au titre de l'organisation du Festival de Musique « Beaulieu Classic Festival 2020 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A 23 VOIX POUR

ET 4 VOIX CONTRE (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN),

AR PREFECTURE

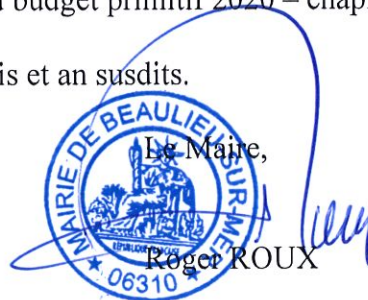
006-210600110-20200616-13-DE
Reçu le 23/06/2020



- DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 50.000,00 euros à l'association « BEAULIEU ARTS ET MUSIQUE » pour l'organisation du Festival de musique classique se déroulant du 12 au 19 septembre 2020,
- APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes s'y rattachant.
- DIT que les dépenses seront imputées au budget primitif 2020 – chapitre 65.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,


Le Maire,
Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20200616-13-DE
Reçu le 23/06/2020

